

Ba 28. Okt. 71 1.8

Berne, le 28 octobre 1971

1.A.14.21.14. ~~3~~ - JI/nrad: XII.11. - Fa

Département fédéral
de l'Intérieur
Subdivision des affaires
culturelles
Section des affaires
culturelles générales
3000 Berne

Cantique suisse

Messieurs,

Nous nous référons à votre lettre du 7 octobre, par laquelle vous avez bien voulu nous renvoyer la traduction anglaise du cantique suisse faite par les soins d'Elaine Thibou, à Sydney, après avoir soumis, pour analyse, le texte au professeur B. Charleston, qui a jugé utile d'y apporter quelques retouches.

Sachant que cette traduction pourrait maintenant intéresser les colonies suisses établies dans les pays anglo-saxons, nous n'avons pas manqué de la mettre à disposition des représentations diplomatiques que cela concerne.

Aujourd'hui, nous recevons de notre Ambassade, à Londres, la version que vous trouverez ci-jointe; elle émane du "Swiss Observer", à Londres, mais l'Ambassade ignore si elle est due à la plume d'Alfred Stauffer, ancien rédacteur de ce périodique. Cette mission diplomatique est d'avis que le langage en semble plus élégant que celui du nouveau texte australien.

Nous voilà maintenant en présence de deux versions anglaises. Vous partagerez sans doute notre opinion qu'à ce stade,

la question se pose de savoir laquelle des deux se rapproche le plus du texte original, quitte, le cas échéant, à s'inspirer des deux textes pour en établir un autre. Le professeur Charleston reconnaissait que la traduction d'Elaine Thibou, quoiqu'elle fût améliorée, était quelque peu poétique "~~bi~~llique", à l'exception du verset I, ligne 6, qui lui semblait, non seulement faible, mais contenir quelques lacunes.

Vous nous obligeriez beaucoup en voulant bien reprendre l'étude de ce problème. L'avis du professeur Charleston nous paraît déterminant en cette affaire. Nous serions heureux de posséder une traduction qui puisse satisfaire les plus difficiles.

En vous remerciant vivement d'avance, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Information et Presse
p. o.

Portier

Annexes: 2 textes

Ba 28. OK 71 1 8